



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Erjonë Constructions Sàrl**, Rue d'Italie 14,
1800 Vevey
2. Date du prononcé de dissolution: 29.09.2014
3. Suspension de faillite: 27.11.2014
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 15.12.2014
5. Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du président du tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois du 29 septembre 2014, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731 b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.
But : tous travaux dans le domaine du bâtiment (pour but complet, cf. statuts)

Office des faillites de l'Est vaudois
1800 Vevey

01855185

